

AVIS

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 20 mai 2022 le conseil communal a approuvé le projet de morcellement de terrains « Rue Schiessberg » à Useldange présenté par la famille Wiltgen et la société CREAHAUS s.a.

En effet, conformément à l'article 29 (1) alinéa 4 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, « tout lotissement de terrains réalisé dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier « quartier existant » est décidé par le conseil communal et publié conformément à l'article 82 de loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Useldange, le 3 juin 2022

Le Secrétaire



Pit LANG

Le Bourgmestre,



Pollo BODEM

